

REGLEMENT INTERIEUR CDC-JP 2019

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-JP devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 mars de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation

Le CDC-JP est composé de 7 équipes répartis en 2 groupes : 1 de 4 et 1 de 3.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 2 ou 3 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER.
Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Montées et descentes

Les 2 premiers de chaque groupe accèdent à la phase finale.

Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 2^{ème} division (CDC-JP2).

Phase finale

Une finale départementale opposant les 2 premiers de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental jeu provençal (CDC-JP) et établir le classement du championnat CDC-JP.

Les demi-finales seront croisées : 1er du groupe A contre 2e du groupe B et 1er du groupe B contre 2e du groupe A.

Les gagnants joueront la finale.

Au terme de cette phase finale, le champion montera en CRC-JP, championnat régional jeu provençal.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- **Mercredi 1^{er} mai à 14 heures à Armentières ;**
- **Lundi 10 juin à 9 heures à Marly ;**
- **Lundi 10 juin à 14 heures à Marly ;**
- **Phase finale : dimanche 30 juin à 8 heures 30 (lieu à définir).**

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre.

L'absence d'un arbitre à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).

Lors de la phase finale, le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach).

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.

Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.